

1 Priorités thématiques de l'UNES pour la période législative 2023-2027

2 Ce document présente un aperçu des thèmes qui constituent une priorité à long terme pour
3 l'UNES. Le document contient six thèmes. Chaque thème est précisé par plusieurs sous-points
4 qui expliquent ce que l'UNES entend par ces thèmes. Ces points ne sont toutefois pas
5 exhaustifs et ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive des sujets que
6 l'UNES devrait traiter. Il existe de nombreux thèmes dont l'UNES s'occupe ou dont elle pourrait
7 s'en occuper, mais qui n'apparaissent pas dans cette liste. Le fait qu'ils n'apparaissent pas
8 dans la liste ne signifie pas que l'UNES ne s'en occupera plus à l'avenir. Les différentes prises
9 de positions de l'UNES (prises de positions ; résolutions ; déclarations ; ...) restent valables.

10 1 Amélioration de la situation économique et sociale des étudiant·e·s

11 Par cela, l'UNES comprend :

- 12 - L'accès à la formation supérieure doit être garanti aux étudiant·e·s, indépendamment de
13 leur situation sociale et économique.
- 14 - L'UNES s'engage pour plus de logements étudiant·e·s abordables.
- 15 - L'UNES s'engage politiquement à tous les niveaux pour augmenter les montants de base
16 des bourses d'études, imposer le concordat sur les bourses d'études dans tous les
17 cantons et améliorer l'accès aux bourses d'études en réduisant les obstacles.
- 18 - La santé psychique des étudiant·e·s doit être renforcée et protégée par des mesures
19 préventives au niveau systémique. L'UNES s'engage en particulier au niveau politique
20 (universitaire) pour la mise en œuvre de ces mesures.
- 21 - L'UNES s'engage pour une meilleure mobilité et des bons de mobilité pour les
22 étudiant·e·s, qui doivent être financés par les pouvoirs publics.
- 23 - Une utilisation ciblée de l'enseignement numérique en tenant compte de l'égalité des
24 chances reste pour l'UNES une thématique centrale afin de faciliter le quotidien des
25 étudiant·e·s.

26 2 Égalité

27 En cela l'UNES comprend :

- 28 - L'UNES s'engage contre la discrimination sous toutes ses formes dans les hautes écoles.
- 29 - La compatibilité des études avec une activité professionnelle, des obligations de prise en
30 charge, un ou des handicaps et un engagement dans la société civile doit être garantie.
31 L'UNES s'engage pour cela dans les différents organes politiques (universitaires).
- 32 - L'UNES se penche intensivement sur les thèmes de l'égalité au sein de l'Union d'une part
33 et du corps étudiantin d'autre part, en tenant compte de la perspective intersectionnelle.
34 L'égalité doit ainsi être pensée de manière plus large que la définition de "l'égalité entre
35 hommes et femmes", prédominante jusqu'à présent.

- 36 - L'accessibilité dans les hautes écoles doit être garantie, notamment au vu du
37 développement de l'enseignement numérique.
- 38 - L'UNES continue à s'engager pour les étudiant·e·s réfugié·e·s et demande que les
39 hautes écoles et les cantons assument davantage de responsabilités dans ce domaine.

40 **3 Durabilité**

41 En cela, l'UNES comprend :

- 42 - L'UNES participe activement à l'aménagement durable des hautes écoles et à la
43 responsabilisation des acteurs et actrices décisifs·ves.
- 44 - Les exigences de l'UNES doivent être posées par les Sections dans les différentes
45 hautes écoles et mises en œuvre par les hautes écoles elles-mêmes. L'UNES soutient
46 ses Sections dans ce processus.
- 47 - L'UNES s'engage au niveau politique (des hautes écoles) pour garantir des moyens
48 financiers pour la promotion de projets d'étudiant·e·s dans le domaine de la durabilité.
- 49 - La collaboration entre les projets étudiant·e·s déjà existants et la mise en place de
50 nouveaux projets sont encouragées par l'UNES.

51 **4 Encouragement à la participation estudiantine**

52 L'UNES entend par là essentiellement :

- 53 - La mobilisation et la sensibilisation des étudiant·e·s pour la participation estudiantine,
54 - L'amélioration de la reconnaissance institutionnelle pour la participation estudiantine,
55 - Le soutien des organisations étudiant·e·s dans leurs activités, en mettant à disposition les
56 connaissances et en permettant l'échange d'expériences,
57 - Des actions et événements communs dans les hautes écoles, organisés ou coordonnés
58 par l'UNES,
59 - Le renforcement de la voix étudiante de l'UNES au niveau national et international à
60 travers l'intégration et la participation de nouvelles sections.

61 **5 Sensibilisation du monde politique Suisse à la précarité estudiantine**

62 Cela signifie :

- 63 - Les conditions de vie des étudiant·e·s doivent gagner en pertinence politique.
- 64 - De bonnes relations doivent être entretenues avec les membres de l'Assemblée fédérale
65 afin que l'UNES puisse avoir la possibilité, certes indirecte, de se déterminer aux
66 chambres par le biais des différents instruments parlementaires à disposition.
- 67 - De bonnes relations doivent être entretenues avec les différents "stakeholders" du
68 paysages des Hautes écoles de Suisse.

69 **6 Intensification des rapports estudiantins dans l'espace international de l'enseignement**
70 **supérieur**

71 Cela signifie :

- 72 - Amélioration de l'inclusion de la Suisse dans l'espace européen de l'enseignement
73 supérieur.
- 74 - La garantie d'une participation pleine et entière aux programmes d'échanges européens
75 pour les étudiant·e·s de Suisse (entre autre Erasmus+).
- 76 - La garantie que la mobilité entre hautes écoles ne soit pas entravée par des formalités
77 inutiles.
- 78 - Participation pleine à la politique européenne des Hautes écoles (notamment à travers
79 ESU).

5 – Priorités thématiques

179^e AD VSS | UNES | USU

<input type="checkbox"/> initiative parlementaire	<input type="checkbox"/> postulat
<input type="checkbox"/> interpellation	<input checked="" type="checkbox"/> amendement / motion

Numéro de la demande	P01.0
----------------------	--------------

Ordre du jour n°	5
Titre	Priorités thématiques 2023-2026

Motion déposée par :	Nom	Prénom
	Campell	Seraina
Section	Comité exécutif	
Date	15.10.2022	

Texte	Le Comité exécutif propose à l'Assemblée des Délégué-e-s d'adopter les présentes priorités thématiques 2023-2027.
Motivation	Le Comité exécutif a révisé et adapté les priorités thématiques 2019-2023.

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>